

# L'ACTIVITÉ DES ANTI-AUTORITAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS...

Sur le plan de la participation aux *Commissions*, nous avons aux «*Travail/Industrie*» et «*Échange*», outre la délégation confiée à Frankel, Malon, Avrial et Thiesz. Les anti-autoritaires ont ici un poids réel et il convient de sérier les résultats concrets de cette activité. Plusieurs dispositions témoignent du caractère prolétarien des mesures prises: la remise aux locataires des termes impayés d'octobre 1870 à avril 1871, et la suspension des poursuites judiciaires menées à leur encontre; la suspension de la vente des objets déposés au *Mont-de-piété*, un délai de trois ans étant accordé aux débiteurs, un projet est formulé de création d'une organisation sociale donnant aux travailleurs des garanties réelles de secours et d'appui en cas de chômage. Dans chaque arrondissement, sont créés des *Offices de renseignements* pour les offres et demandes de travail, cette disposition sera reprise dans la loi du 22 mars 1882 instaurant la possibilité de fonder des *Bourses du Travail*.

La suppression du travail de nuit des boulangers est actée, l'application du décret rencontrera une vive opposition des patrons de ce secteur et des infractions seront commises, la presse réactionnaire instruira une intense campagne contre cette décision. La possibilité pour les patrons et les administrations d'effectuer des retenues sur salaires et de donner des amendes aux ouvriers est interdite tandis que l'obligation lors de l'embauche de prêter serment politique - allégeance de type féodal - ou professionnel est abolie.

Des ateliers abandonnés sont réquisitionnés et confiés à des associations ou coopératives ouvrières, ceci à la suite de la constitution d'une commission d'enquête conduite par les *Chambres syndicales ouvrières* et à laquelle ont participé de nombreuses corporations comme celle des métallurgistes ou des ébénistes lors de séances tenues les 10 et 18 mai. C'est l'ouvrier mécanicien Avrial qui est à l'origine de cette démarche de recensement des usines et fabriques abandonnées par leurs propriétaires en fuite. L'atelier d'armes du Louvre a été transformé en coopérative, placé sous la direction d'un délégué de la Commune, «*[...] nommé par les ouvriers et révocable chaque fois qu'il sera convaincu d'avoir manqué à son devoir [...]*».

Cette orientation socialiste découle du caractère qu'entendent donner les antiautoritaires et internationalistes au mouvement, choix que Léo Frankel synthétise en déclarant: «*...nous ne devons pas oublier que la révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune....*».

## La gestion des services publics

Sur le plan des services publics, commission animée par Jules Andrieu, il est à noter la transformation du régiment des Sapeurs-Pompiers qui est dissous en tant que corps militaire devenant le 12 avril le *Corps civil des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Paris*, l'accès au grade d'officiers se faisant sur la base d'élections.

Dans le secteur des Postes, Albert Theisz, ouvrier ciseleur, est nommé délégué à la direction générale. Il hérite d'une situation critique: l'encadrement a disparu, les caisses sont vides, le stock des timbres a disparu et les véhicules postaux ont été acheminés à Versailles. S'appuyant sur la seule conscience professionnelle des facteurs et des agents de recettes, Theisz remet le service en état de marche, sur Paris, mais aussi en direction de la Province. Dès sa nomination, il refusa l'indemnité de fonction à laquelle il avait droit, arguant que sa qualité de membre de la Commune lui permet de percevoir 15 francs par jour. Il crée au sein de cette administration un *Conseil des Postes* ayant voix consultative, auquel participent des représentants du personnel. Il est à l'origine de la suppression de la 4<sup>ème</sup> distribution du dimanche, ce qui est une amélioration des conditions de travail, et une revalorisation des salaires est mise en œuvre.

À l'*Imprimerie nationale*, l'élection des chefs d'ateliers est instaurée, ceci pour lutter contre le favoritisme.

Par ailleurs, les ouvriers ont le droit de se réunir par ateliers ou par métiers pour élaborer leurs revendications.

**Yves BERNARD**, *Syndicat ETPRECI 75*,  
**Raphaël ROMNÉE**, *Syndicat CNT Poste 95*.

-----